

ECOS-Sud

Comité : Evaluation - Orientation de la Coopération Scientifique
(Argentine - Chili - Uruguay)

| |
|--|
| UNIVERSITE DE PARIS DAUPHINE ARRIVEE LE N° 1964 |
| - 9 DEC. 2005 |
| PRESIDENCE |

Paris, le 1 décembre 2005

TRANSMIS LE Monsieur le Président
9 - DEC. 2005 (Service des Relations Internationales)

Objet : coopération scientifique et universitaire avec l'Argentine et le Chili

Le Comité ECOS-Sud, instrument du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie pour la coopération scientifique et universitaire avec certains pays de l'Amérique hispanophone, émet aujourd'hui trois nouveaux appels d'offres. Deux concernent des projets de recherche bilatéraux avec l'Argentine et le Chili ; le troisième sollicite des candidatures d'étudiants à des stages post-doctoraux au Chili.

Au cas où des unités de votre établissement seraient intéressées, je vous invite à soumettre les projets correspondants au plus tard :

- le 31 mars 2006, pour les projets de coopération bilatérale avec le Chili ;
- le 14 avril 2006, pour les projets de coopération bilatérale avec l'Argentine ;
- le 31 mars 2006, pour les candidatures à des stages post-doctoraux au Chili

délaï de rigueur. Les fiches-projets (à télécharger sur le site du Comité : <http://www.ecos.univ-paris5.fr> ainsi que l'ensemble des informations relatives à cet appel d'offres) devront parvenir dûment remplies au Comité ECOS-Sud sous votre paraphe et avec votre avis¹. Je vous demande de bien vouloir procéder à un classement à chaque fois que vous présenterez plusieurs projets.

Les projets de recherche bilatéraux doivent porter sur des activités de recherche en commun pouvant inclure éventuellement un volet formation. Le partenaire devra être clairement identifié et sera lui-même tenu de soumettre dans les mêmes délais un projet identique auprès de nos partenaires institutionnels, selon des modalités définies dans l'appel d'offres que ces organismes émettent simultanément de leur côté. Tous les projets feront l'objet d'une expertise scientifique menée parallèlement dans le pays partenaire, avant décision conjointe. Les décisions seront notifiées aux responsables de projets, sous votre couvert. Les projets retenus sont destinés à bénéficier d'un soutien des deux parties sur une durée de trois ans.

En ce qui concerne les séjours post-doctoraux au Chili, Le Ministère des Affaires Étrangères, en accord avec la partie chilienne, a décidé la mise en place d'un tel programme pour des étudiants ayant effectué leurs études supérieures en France. Ceux-ci auront ainsi la possibilité de compléter leur formation à l'issue de leur thèse avant leur insertion dans la vie active. Le programme est ouvert à tous les champs disciplinaires et correspond à un niveau d'études post-doctorales. Les projets de recherche, tout en relevant d'une candidature individuelle, doivent s'inscrire dans le cadre d'une coopération franco-chilienne plus large, soit entre deux responsables de laboratoires, soit entre deux établissements clairement identifiés ayant conclu un accord sur un thème de recherche intéressant les deux parties.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre dans votre établissement ainsi que les informations et fiches-projets jointes.

→ SRT *publié avec...*
→ SRI *information*
PS. Si us êtes intéressés, ces projets doivent passer par notre service (SRT) avant la signature du Président.

Bertrand FRITZ, Président du Comité ECOS-Sud

¹ Ou de tout responsable dûment mandaté par vous.